

# Fécamp. A l'école du Port, des élèves privés de professeur pendant trois mois

Education. Si un remplacement doit être assuré à compter de ce vendredi 30 avril, les parents d'élèves se montrent vigilants.

Publié le 29/04/2021 à 12h16 - Par Martin Drouet



Les parents ont été contraints de trouver des solutions pour garder leurs enfants ce qui n'a pas été simple

Les 24 élèves de la classe de CE2 de l'école du Port ont joué les prolongations de l'école à la maison. En effet, leur professeure des écoles titulaire est absente depuis le 26 janvier. Pour assurer une certaine continuité pédagogique, les écoliers ont été répartis par petits groupes dans plusieurs classes. *"Ils ont été ballottés. Toutefois, ce n'était pas du brassage. Ils restaient toute la journée dans une seule classe mais ça n'a pas duré"*, explique une maman. *"On nous a trouvé un remplaçant mais on ne l'a plus revu du jour au lendemain"*, souligne Jennifer Auzou, maman d'une petite Julie.

Le reste du temps, il revenait aux parents de trouver une solution de garde. *"Pour ma part, c'est ma mère qui a gardé ma petite en lui faisant un peu de lecture, ajoute Jennifer Auzou. Quand je peux prendre le relais, je fais en sorte de lui apprendre sa leçon mais je ne sais pas comment aborder certaines matières"*. *"Ils ont eu un peu de travail à faire à la maison mais ça a été très tardif, confie une autre maman, Edith Lappe-Penny. Il n'y a pas eu de véritable suivi pédagogique dans l'ensemble. A titre personnel, j'ai acheté le programme du CE2 mais je ne suis pas institutrice. Et puis le télétravail avec les enfants, ce n'est pas possible !"*

## "Les élèves en difficultés se retrouvent complètement largués"

*"Certains parents n'ont tout simplement pas de solution de garde, rapporte Carine Potier, déléguée des parents d'élèves élue. Sans encadrement, les élèves en difficultés se retrouvent complètement largués. Et puis c'est le stress du confinement qui se prolonge"*.

Mercredi 28 avril, les parents ont appris qu'un remplaçant devait assurer l'intérim à partir de ce vendredi 30 avril au matin. Le soulagement laisse toutefois place à une certaine vigilance. *"Si l'absence devait être renouvelée, le remplacement sera prolongé avec la possibilité de recourir à des contractuels, assurent les services départementaux de l'Éducation nationale de l'académie de Normandie. 70 postes ont été créés en Seine-Maritime (N.D.L.R lire en page 9). Sur l'ensemble de la période, la professeure titulaire, qui est en temps partiel (à 75 %), a été remplacée à plus de 50 %. L'accueil à l'école n'a pu être assuré pendant 13 jours. A l'issue du remplacement qui s'est déroulé du 8 mars au 9 avril, une continuité pédagogique à distance a été mise en place, y compris pendant la phase de cours en distanciel".*